

REGLEMENT DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

DUETI 2023-2024

Art. 1 – Intitulé du diplôme

Le diplôme d'Etudes Technologiques Internationales (DUETI) est un diplôme de l'Université d'Avignon sous la responsabilité du Directeur de l'IUT d'Avignon. Il comporte quatre options :

- * Techniques de Commercialisation
- * Génie Biologique
- * Packaging, Emballage et Conditionnement
- * Science des données

Art. 2 – Objectif

Le DUETI permet à l'étudiant d'acquérir un complément de formation dans sa spécialité en milieu universitaire et professionnel à l'étranger, de maîtriser la langue de spécialité et également d'appréhender le contexte socioculturel du pays d'accueil.

Art. 3 – Conditions d'inscription

L'étudiant doit être titulaire d'un DUT de l'Université d'Avignon. Il doit être inscrit à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur avec lequel l'IUT concerné a conclu des relations de coopération et d'échanges (dans le cadre des programmes SOCRATES ou autres), après accord du Responsable du Programme et du Directeur de l'IUT concerné. L'étudiant doit donc effectuer une double inscription : s'inscrire à la fois à l'Université d'Avignon, en DUETI et également dans l'Université étrangère dont il a choisi de suivre le cursus.

Art. 4– Conditions d'obtention

Ce diplôme attestant et validant une année d'études dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant doit avoir accompli la totalité de la scolarité pendant toute la durée de l'année universitaire – avec un minimum de 450h d'enseignement - 60 ECTS - et avoir satisfait aux épreuves de contrôle organisées par l'établissement d'accueil dans le cadre du cursus prévu.

Un programme d'études sera élaboré en concertation avec les établissements d'accueil. Un contrat d'études sera signé par le responsable de l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil ainsi que par l'étudiant.

A l'issue de cette année universitaire passée à l'étranger, l'étudiant doit remettre un mémoire de 30 pages maximum, un rapport de 5 pages et faire une présentation orale. Ces rendus doivent satisfaire aux critères définis ci-après :

- a) **Le sujet du mémoire est proposé dans le courant du premier trimestre universitaire par l'étudiant et approuvé par le responsable du DUETI. Il présente un caractère technologique, socio-économique ou culturel. Il doit témoigner de la sensibilisation de l'étudiant à la culture du pays d'accueil.**
- b) **Le mémoire, de 30 pages maximum, est rédigé en français, dans la langue du pays d'accueil ou dans la langue dans laquelle les cours ont été suivis, après concertation avec le responsable DUETI. Il est remis à la date fixée, de façon générale, avant la fin de l'année universitaire.**
- c) **Ce mémoire est présenté oralement en français, dans la langue du pays d'accueil ou dans la langue dans laquelle les cours ont été suivis, après concertation avec le responsable DUETI. La soutenance doit avoir lieu obligatoirement dès le retour de l'étudiant devant un jury désigné par le Directeur de l'IUT.**
- d) **Le rapport de 5 pages environ est rédigé dans la langue du pays d'accueil ou à défaut en français et présente l'expérience personnelle ou professionnelle acquise par l'étudiant durant son séjour à l'étranger.**
- e) **Le jury d'attribution est désigné par le Président de l'Université d'AVIGNON sur proposition du Directeur de l'IUT. Il est présidé par le Directeur de l'IUT. Il est composé d'enseignants des établissements concernés par l'échange et éventuellement de personnalités extérieures (un ou plusieurs représentants des milieux professionnels et/ou des collectivités territoriales).**

Art. 5 – L'étudiant étant inscrit à l'IUT d'AVIGNON doit :

- D'une part se conformer aux règles de cet IUT
- D'autre part respecter les règlements de l'Université d'accueil.

Art. 6 – Attribution du diplôme

Le diplôme est attribué si l'étudiant a satisfait aux critères suivants :

- Coursus accompli avec succès à l'étranger,
- Rédaction du mémoire et soutenance jugées satisfaisantes par le jury de soutenance.

Inscription

Retirer le dossier d'inscription du DUETI auprès du service de la scolarité de l'Université d'Avignon.

Retirer un dossier de bourse auprès de la Maison de l'international d'Avignon Université.

Les droits d'inscription au DUETI correspondent à ceux d'un D.U délivré par l'Université d'Avignon.

Responsables DUETI (contact entrant, partant) :

Valérie Blin, valerie.blin@univ-avignon.fr et Elise Buisson, elise.buisson@univ-avignon.fr

Secrétaire : lydia.bellanca@univ-avignon.fr